

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le modèle de certificat d'enseignement secondaire inférieur délivré dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3**

**A.Gt 19-03-2009**

**M.B. 12-05-2009**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, notamment l'article 61;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement obligatoire;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 19 mars 2009,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le certificat d'enseignement secondaire inférieur prévu à l'article 61 du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé est établi conformément au modèle repris en annexe.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

**Article 3.** - Le Ministre ayant l'enseignement spécialisé dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 19 mars 2009.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Ch. DUPONT



**ANNEXE  
COMMUNAUTE FRANCAISE  
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE DE FORME 3**

(Décret du 3 mars 2004)

**CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR**

SECTEUR PROFESSIONNEL :

GROUPE PROFESSIONNEL :

METIER :

DENOMINATION ET SIEGE DE L'ETABLISSEMENT :

.....  
.....  
.....

(NOM, Prénom):.....

Né(e) le ..... à .....

A suivi et terminé avec fruit en qualité d'élève régulier(e) la troisième phase de l'enseignement secondaire spécialisé de plein exercice de forme 3 dans le secteur professionnel, groupe professionnel et métier susmentionnés.

Le présent certificat, déclaré équivalent au certificat d'enseignement secondaire ordinaire du deuxième degré, est délivré en exécution de l'article 57, 3° du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé.

J'atteste que toutes les prescriptions légales et réglementaires ont été respectées.

En foi de quoi, je délivre le présent titre.

Délivré à ....., le .....

Sceau de l'établissement Le (La) Chef d'établissement

